

Communiqué de presse

Elections TPE : la CGT loin devant !

Pour la quatrième fois, les 5 millions de salarié-es des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salarié-es) ont été appelé-es à voter pour les élections professionnelles du 25 novembre au 9 décembre dernier. Ces élections déterminent la capacité des syndicats à négocier au niveau des branches comme au niveau interprofessionnel. Elles définissent la composition des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) et le nombre de conseillers et conseillères prud'homaux.

La CGT en ressort victorieuse ! Elle conforte sa place de première organisation représentative des salarié-es des très petites entreprises avec 27,64% des voix, et creuse l'écart en finissant près de 13 points devant la 2e organisation syndicale. La CGT, ses candidates et candidats remercient les électrices et électeurs qui nous ont témoigné leur confiance. C'est un message fort envoyé en direction des pouvoirs publics et des entreprises : par ce vote, les salarié-es des TPE ont fait le choix du syndicalisme de lutte et de proximité porté par la CGT pour conquérir de nouveaux droits.

Ce vote renforce la détermination de la CGT à agir avec les salarié-es des TPE pour gagner notamment :

- **Des augmentations immédiates des salaires** face à une inflation devenue pour l'immense majorité insupportable ;
- La **6ème semaine de congés payés** ;
- Un **droit aux vacances, aux activités culturelles et à la pratique d'une activité sportive de qualité comme le permettent les CSE pour tous les autres salarié-es.**

Ce vote est un signal d'envergure adressé au patronat et au gouvernement, d'autant qu'il se conjugue à l'annonce d'une CGT en progression de ses effectifs. Ainsi, nous proposons aux salarié-es des TPE de nous rejoindre et d'agir avec nous.

Pourtant ces élections n'ont mobilisé que 4,09% de votant-es, soit 218 926 salarié-es. La CGT dénonce les nombreux dysfonctionnements observés tout au long de ce scrutin qui ont empêché la participation. Dans un sondage dévoilé par la CGT en octobre 2024, **plus de 50% des salarié-es des TPE n'étaient même pas au courant de ces élections !**

Les pouvoirs publics n'ont pas joué leur rôle : peu d'information auprès des salarié-es, non-inscription de certain-es électeur-trices, non réception des courriers pour voter, difficultés d'accessibilité au vote en ligne...

Depuis la suppression des élections aux conseils de prudhommes en 2014, la représentativité des organisations syndicales est définie par l'agglomération des résultats aux élections CSE et aux élections TPE. Résultat : la participation s'est effondrée et des millions de salarié-es sont exclus du vote : les privé-es d'emploi, les salarié-es des entreprises dans lesquelles il n'y a pas de candidat-es au

CSE et la grande majorité des salarié-es des TPE. La CGT appelle les pouvoirs publics à remédier à ce grave problème démocratique !

La CGT appelle donc le gouvernement et le patronat à :

- **Revoir les modalités d'organisation des prochaines élections** pour les faire évoluer vers un vote sur liste avec une période de vote commune à toutes les salarié-es issues des petites et grandes entreprises, du public et du privé ;
- **Ouvrir des négociations pour faire évoluer les CPRI** : elles doivent être organisées en proximité, à maille départementale et disposer de vraies prérogatives et moyens d'intervention pour les élu-es ;
- Rétablir les élections aux conseils prudhommes.

A Montreuil, le 20 décembre 2024